

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Napierville du 28 avril 2016 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- Daniel Dumontier
- Mario Dufour
- Chantale Pelletier

- Micheline P. Fortin
- David Dumont

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Ghislain Perreault.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 28 AVRIL 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis d'élection
3. Nomination remplaçant du maire-suppléant
4. MRC: Remplaçant du maire suppléant
5. Signature pour institution financière
6. Funérailles
7. Soumission: Électricité bâtiment terrain soccer
8. Mandat: Étude géotechnique du sol: terrain de soccer
9. Service de Sécurité incendies: Enquêteur indépendant
10. Remboursement fonds de roulement
11. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
12. Levée de l'assemblée

Résolution #2016-04-202 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

Avis d'élection

Suite au décès de monsieur le Maire, Jacques Délisle, la Directrice générale avise verbalement le conseil municipal qu'il y aura des élections pour combler ce poste le 17 juillet 2016.

Résolution #2016-04-203 : Nomination remplaçant du maire-suppléant

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette

charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, monsieur Ghislain Perreault, remplacera le maire suite à son décès;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un maire suppléant supplémentaire dans le cas où le maire suppléant monsieur Ghislain Perreault serait absent;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller David Dumont, remplaçant du maire suppléant.

ADOPTÉE

Résolution #2016-04-204 : MRC: Remplaçant du maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Ghislain Perreault fut nommé maire suppléant pour la municipalité de Napierville suivant résolution du 3 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Ghislain Perreault fut nommé remplaçant de monsieur le Maire à la Table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le Maire, Jacques Délisle, est décédé le 15 avril 2016;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut de monsieur le maire suppléant Ghislain Perreault;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller David Dumont substitut de monsieur le maire suppléant Ghislain Perreault à la Tables des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-04-205 : Signature pour institution financière

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

1. Que Madame Ginette L. Pruneau, la directrice générale de la Municipalité de Napierville, soit et elle est, par les présentes, autorisée, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Napierville, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour les dites fins les endosser de la part de la Corporation, soit par écrit, soit par une estampille.

2. Que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signées de sa part par Monsieur Ghislain Perreault, le maire suppléant et par Madame Ginette L. Pruneau, directrice générale ou Monsieur Serge Bouchard, Directeur des Travaux publics ou Madame Julie Archambault, directrice générale adjointe ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire ou d'une vacance dans la charge du maire par Monsieur David Dumont remplaçant du maire suppléant et par Madame Ginette L. Pruneau, directrice générale ou Monsieur Serge Bouchard, Directeur des Travaux publics ou Madame Julie Archambault, directrice générale adjointe.

3. Que Madame Ginette L. Pruneau ou Monsieur Serge Bouchard ou Madame Julie Archambault est/sont par les présentes autorisée(s), pour et de la part de la municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse Populaire, un état de compte de la municipalité, de

même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la municipalité et signer et délivrer à ladite Caisse Populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Populaire.

4. Que cette résolution soit communiquée à la Caisse Populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

ADOPTÉE

Résolution #2016-04-206 : Funérailles

CONSIDÉRANT QUE le Maire de la municipalité de Napierville est décédé subitement le 15 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE des funérailles civiques auront lieu le 30 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal prendra en charge les dépenses relatives au buffet, à la production des signets ainsi qu'aux avis de décès dans les journaux;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice générale, madame Ginette L. Pruneau à procéder à une dépense approximative de 10,000\$ pour les dépenses ci-dessus mentionnées.

ADOPTÉE

Résolution #2016-04-207 : Soumission: Électricité bâtiment terrain soccer

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la fourniture et l'installation d'une entrée électrique et travaux connexes au bâtiment du terrain des loisirs situé au bout de la rue Poupart;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sur invitation auprès de cinq maîtres électricien a été distribuée;

CONSIDÉRANT QUE quatre électriciens ont répondu à l'appel d'offres soit:

McNeil Électrique	11,440.01\$	Taxes incluses
D. Bachand Électrique	12,986.43\$	Taxes incluses
Fredette & Fils ltée	15,619.35\$	Taxes incluses
B.P. Duhaime Électrique	17,936.10\$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE McNeil Électrique a présenté la plus basse soumission en conformité avec les documents de soumission;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter la plus basse soumission conforme soit celle de McNeil Électrique au montant de 11,440.01\$ taxes incluses la fourniture et l'installation d'une entrée électrique et travaux connexes au bâtiment du terrain des loisirs situé au bout de la rue Poupart.

Il est également résolu d'autoriser un surplus de 385.94\$ plus les taxes pour l'installation de câbles électriques avec armures.

ADOPTÉE

Résolution #2016-04-208 : Mandat: Étude géotechnique du sol: terrain de soccer

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été donné à la firme *Les Services EXP inc.* pour préparer les documents d'appels d'offres pour la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage pour les terrains de soccer situés à l'extrémité de la rue Poupart;

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique pour connaître la nature du sol en place et d'évaluer les fondations est nécessaires à la mise en place du système d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été fournies par trois firmes afin de réaliser l'étude géotechnique soit la firme *SNC Lavalin* au montant de 7,645\$ plus les taxes, la firme *GHD Consultants ltée* au montant de 8,200\$ plus les taxes et celle de *Groupe Abs* au montant de 10,150\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'entériner l'acceptation de l'offre de service de la firme *SNC Lavalin* au montant de 7,645\$ plus les taxes pour réaliser six forages soit quatre forages de six mètres et deux forages de deux mètres ainsi que pour la transmission du rapport à la firme *Les Services EXP inc.* afin de permettre de compléter les documents d'appels d'offres.

ADOPTÉE

Résolution #2016-04-209 : Service de Sécurité incendies: Enquêteur indépendant

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Napierville désire mandater une conseillère en ressources humaines afin de procéder à une enquête relativement à un climat tendu au sein du Service de Sécurité incendies Napierville/Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été reçue de madame Hélène Gaudet Chandler, conseillère en ressources humaines agréée au taux horaire de 160\$ plus les taxes afin de recueillir les témoignages et de la documentation, d'en faire l'analyse et de transmettre des recommandations;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De mandater Madame Hélène Gaudet Chandler, conseillère en ressources humaines agréée afin d'analyser la situation, d'établir un diagnostic et de formuler des recommandations et ce, à un taux horaire de 160\$ plus les taxes.

Il est également résolu que la présente résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-04-210 : Remboursement fonds de roulement

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De rembourser les montants empruntés au fonds de roulement durant l'année 2015 pour un montant de 42,739.33\$.

Il est également résolu de rembourser le montant de 101.77\$ emprunter au fonds de roulement au début de l'année 2016;

Il est également résolu que le montant total de 42,841.10\$ requis soit pris à même le surplus accumulé.

ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Aucune intervention du public

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Ginette L. Pruneau, dir. gén. & sec.-trés.

Résolution #2016-04-211 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h39.

ADOPTÉE

GHISLAIN PERREAULT
MAIRE SUPPLÉANT

GINETTE L. PRUNEAU
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE